

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 4 février 2019

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

- Etaient présents : Monsieur Bernard FISCHER, président de séance
- Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY
- Excusé(s) : Madame Françoise BUFFET, Monsieur Frédéric BIERRY
- Absent(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Nicolas MATT
- Rapporteur : Monsieur Yves SUBLON

N° CP/2019/023 - 31020 - Insertion sociale
Proposition d'attribution de subventions pour 2019 aux structures en charge de l'insertion sociale des allocataires du RSA et d'approbation des projets de conventions à conclure

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président:

- Décide d'attribuer un montant total de 1 860 471 € pour 2019, répartis comme suit:
 - 1 164 041 € aux opérateurs de l'accompagnement social
 - 436 780 € aux opérateurs des ateliers passerelle
 - 199 784 € aux opérateurs des épiceries sociales
 - 59 866 € aux opérateurs d'actions spécifiques

selon les tableaux joints en annexe à la présidente délibération ;

- Approuve les termes des projets de conventions financières à conclure avec chacun des organismes ;

Conformément aux termes de la convention financière :

- Décide qu'un premier versement, correspondant à 70% du montant total de la subvention 2019 sera versée dès réception de la convention signée par les deux parties.

- Décide que le solde du montant de la subvention sera versée au cours du dernier trimestre 2019.

- Autorise son président, à signer ces conventions sur la base des conventions-type pour les ateliers passerelles, l'accompagnement social, les épiceries sociales, les actions spécifiques et des conventions spécifiques annexées ;

- Charge son président de mettre en œuvre ce dispositif.

Non participation au vote : Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Jean-Louis HOERLE,
Madame Françoise PFERSDORFF, Madame Nicole THOMAS

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée

Adopté à l'unanimité



Aurélie LACQUEMENT

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190204-lmc1124423-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 07/02/19